

contenu du message

de : [REDACTED]
à : enqueteublique.vendee3@orange.fr
date : 05/05/19 15:37
objet : Enquete publique contournement de Mareuil/Lay

A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur,

M. Schwerdorffer, faisant suite à ma visite d'hier à votre permanence en mairie de Mareuil/Lay je me permets d'attirer une nouvelle fois votre attention sur deux points précis concernant le contournement de Mareuil/Lay :

- 1er point :

La ville de Mareuil/Lay est quotidiennement traversée par des convois exceptionnels, voir très exceptionnels pour certains gabarits. Le futur contournement sera-t-il en mesure d'absorber ces convois, pour certains totalement hors gabarit, par des aménagements spécifiques ?

Par exemple en venant de Luçon en prenant à droite au 1er rond-point à l'entrée de Mareuil/Lay un premier ouvrage d'art passera par dessus le contournement ceci pour permettre le passage d'engins agricoles, ou autres. Ce choix ne permettra pas, sans un aménagement spécifique (bretelle de contournement de l'ouvrage), le passage des convois de très grande dimension par le contournement de Mareuil/Lay. Cela a-t-il bien été prévu ?

Il en est de même pour les différents ronds-points qui se succèdent tout au long du contournement, sont-ils bien étudiés pour pouvoir permettre le passage de convoi de très grande taille ? (<http://www.tlsv.fr/tele-lucon-sud-vendee/actualites/2947-lucon-un-convoi-tres-exceptionnel.html>)

L'aménagement du centre bourg de Mareuil/Lay est en partie bloqué par l'obligation de laisser le passage à ces convois exceptionnels. Ce qui peut se comprendre actuellement deviendrait parfaitement insupportable une fois le contournement achevé car des nouveaux aménagements d'entrée et de sortie de bourg seront alors nécessaires.

- 2ème point :

Si ce contournement va permettre la suppression des nuisances liées à une circulation importante en centre ville il va déplacer ces problèmes vers d'autres Mareuillais, certes moins nombreux, mais pour certains très impactés visuellement et par le bruit des véhicules. Aussi, est-il prévu pour les habitations se situant dans les zones les plus proches du contournement des dispositifs destinés à réduire ces pollutions visuelles et sonores ?

En vous remerciant par avance de prendre en compte ces éléments dans votre compte rendu d'enquête je vous pris de recevoir mes meilleures salutations.

Vincent JULES